

Conseiller PEB (Performance Energétique des Bâtiments) - base (4718)

Document imprimé à partir de dorifor.be.

Vous pouvez rencontrer un conseiller sans rendez-vous à la Cité des métiers, Avenue de l'Astronomie 14, 1210 Bruxelles (métro Madou), lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h, jeudi de 13h30 à 19h (jusqu'à 16h pendant les vacances scolaires).

Vous êtes architectes, ingénieur civil, ingénieur industriel ou bioingénieur et souhaitez vous spécialiser en PEB, suivez cette formation!

Objectif et Contenu

Objectif	Maîtriser le contenu de la réglementation et les logiciels. (l'attestation de formation est nécessaire pour l'obtention de l'agrément de conseiller PEB en RBC).
Programme	Introduction; enveloppe; ventilation; chauffage; eau chaude sanitaire; refroidissement; énergie primaire; documents PEB; spécificités non résidentielle; évaluations des connaissances.
Certification(s) visée(s)	Attestation de formation permettant d'introduire une demande d'agrément de conseiller PEB auprès de Bruxelles Environnement
Type de formation	Alternance PME

Organisation

Durée	48 heures + examen
Horaire	en journée Disponible sur le site de l'organisme (https://www.efp.be/formation-continue/conseiller-peb-base.html)
Début	Contactez l'organisme, voir remarques
Coût	950 euro -

Conditions d'admission

Prérequis administratif	La formation est accessible aux architectes, aux ingénieurs civils, ingénieurs industriels et aux bios ingénieurs.
-------------------------	--

Intéressé(e) ?

Que faire	Les inscriptions se font via le site web de l'organisme: www.efp-bxl.be (https://www.efp.be/formation-continue/conseiller-peb-base.html)
-----------	--

Pour davantage d'informations:

efp : 0800 85 210

Mail : info@efp.be (mailto:info@efp.be)

Remarques

Dans le cadre de la nouvelle réglementation de la Région de Bruxelles-Capitale sur la performance énergétique des bâtiments (construction neuve ou rénovation importante des secteurs résidentiel et tertiaire), le conseiller PEB est la personne chargée d'établir la proposition

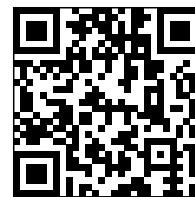
PEB, de constater et d'évaluer les dispositions PEB en cours de chantier,
d'établir la déclaration PEB après la fin des travaux.

La formation donne les outils pour assumer la mission de conseiller PEB telle que
définie par l'ordonnance du 16 juin 2007.

La formation est dispensée par l'ESPACE FORMATION PME - rue de Stalle
292b - 1180 Bruxelles.

Vous trouverez le règlement d'inscription à la formation Conseiller PEB et le
formulaire de candidature en [cliquant ici](http://www.efpme.be/fc/formulairepeb.pdf) (
<http://www.efpme.be/fc/formulairepeb.pdf>) .

Retrouvez cette formation sur <http://www.dorifor.be/formation/4718>



efp - Formation continue

Rue de Stalle 292b - 1180 Uccle

efp 0800 85 210

info@efp-bxl.be - <http://www.efp-bxl.be>